

Avis aux porteurs de titres



FERMETURE DU FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS MONDIALES

Desjardins Société de placement inc. (le « gestionnaire »), à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, désire vous informer de la fermeture du Fonds Desjardins IBrix Focus actions mondiales (le « Fonds »).

Le gestionnaire améliore continuellement son offre de produits afin qu'elle réponde aux besoins des investisseurs et qu'elle soit adaptée au contexte des marchés financiers.

Considérant la faible valeur des encours et le nombre restreint de porteurs de parts, le gestionnaire a décidé de fermer le Fonds.

Il est prévu que le Fonds cessera ses opérations le ou vers le **8 mars 2019** (la « date de fermeture »). **Nous vous invitons à communiquer avec votre représentant avant cette date**, afin d'examiner avec lui les autres options qui s'offrent à vous :

1. Vous pouvez opter pour un autre de nos Fonds Desjardins ou une autre de nos solutions de placement.

2. Vous pouvez procéder au rachat de vos parts du Fonds avant la date de fermeture.

Si vous détenez toujours des parts du Fonds à la date de fermeture, le gestionnaire appliquera les mesures suivantes :

- a) Pour les comptes non enregistrés : le gestionnaire procédera au rachat de vos parts et vous émettra un chèque, d'un montant équivalent au produit du rachat de vos parts.
- b) Pour les comptes enregistrés : le gestionnaire substituera aux parts du Fonds que vous détenez, des parts du Fonds Desjardins Marché monétaire, selon les paramètres prévus à l'Annexe, afin d'éviter un retrait de votre régime enregistré et les impacts fiscaux qui pourraient en résulter.

De plus, veuillez noter qu'une distribution spéciale composée de revenus et des gains en capital pourrait être versée préalablement à la date de fermeture.

AUCUNS FRAIS D'OPÉRATION

Le gestionnaire renonce à percevoir tous frais d'acquisition, frais de substitution ou frais de rachat liés au rachat ou à la substitution des parts du Fonds à la date de fermeture.

SUSPENSION À LA VENTE DES PARTS DU FONDS

Depuis le 15 novembre 2018, le gestionnaire a suspendu tout investissement additionnel dans les parts du Fonds, à l'exception des investissements par versements périodiques.

INCIDENCES FISCALES

a) Pour les comptes non enregistrés

Au moment du rachat de vos parts, vous réaliserez un gain en capital si le produit du rachat par part est plus élevé que le prix de base rajusté de cette part. Vous subirez une perte en capital si le produit du rachat par part est moins élevé que le prix de base rajusté de cette part. Ce gain ou cette perte en capital devrait être pris en compte lors de la production de votre déclaration fiscale.

AVIS AUX PORTEURS DE TITRES

b) Pour les comptes enregistrés

La substitution de vos parts ne générera aucun impact fiscal puisque vos parts sont détenues dans un régime enregistré. Les gains ou les pertes en capital que vous réaliserez lors de la substitution ne seront pas assujettis à l'impôt sur le revenu.

Le présent sommaire est de nature générale seulement et ne fait pas état de toutes les incidences fiscales possibles. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation personnelle.

DES QUESTIONS ?

Si vous ne détenez plus de parts du Fonds, veuillez ignorer cet avis.

En date du 20 novembre 2018

DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.
GESTIONNAIRE DES FONDS DESJARDINS

ANNEXE — POUR LES PARTS DU FONDS DÉTENUES DANS UN COMPTE ENREGISTRÉ — PARAMÈTRES DE SUBSTITUTION

AVANT			APRÈS
	Vous détenez des parts du Fonds Desjardins IBrix Focus actions mondiales		Vous détiendrez des parts du Fonds Desjardins Marché monétaire
	CATÉGORIES DE PARTS A, C, F ET D		
Distributions mensuelles	s.o.	➔	Distributions mensuelles des revenus
Distributions annuelles	Distribution annuelle des revenus et des gains en capital	➔	Distribution annuelle des gains en capital
Ratio de frais de gestion (« RFG ») plafond avant taxes	Parts de catégories A et C : 2,18 % Parts de catégorie F : 1,00 % Parts de catégorie D : 1,43 %	➔	Parts de catégories A et C : 1,10 % Parts de catégorie F : 0,49 % Parts de catégorie D : 0,95 %

Les parts de catégories T, I, R et S du Fonds Desjardins IBrix Focus actions mondiales ne sont pas admissibles aux régimes enregistrés et ne seront pas visées par la substitution à la date de fermeture.

Vos instructions de versements périodiques se poursuivront dans les parts du Fonds Desjardins Marché monétaire, au même montant et à la même fréquence.

INFORMATIONS SUR LE FONDS DESJARDINS MARCHÉ MONÉTAIRE

Pour plus de renseignements, si vous détenez des parts dans un compte enregistré, vous trouverez ci-joint l'Aperçu du fonds du Fonds Desjardins Marché monétaire.

Vous pouvez visiter www.fondsdesjardins.com pour obtenir le prospectus du Fonds Desjardins Marché monétaire.

Vous pouvez également consulter le site Web www.fondsdesjardins.com ou communiquer avec votre représentant pour obtenir plus d'information.